

DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, Corinne MASCALA,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique :

Donne délégation de signature à :

Monsieur Lucien RAPP, Professeur des Universités, Directeur de l'Institut du Droit de l'Espace, des Territoires et de la Communication (IDETCOM),

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 935 – l'Institut du Droit de l'Espace, des Territoires et de la Communication :

- en dépenses :
 - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 1 600 € HT,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 935, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lucien RAPP, M. Sébastien SAUNIER, Professeur des Universités, Directeur Adjoint de l'Institut du Droit de l'Espace, des Territoires et de la Communication, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés

La présente délégation prend effet à compter du 23 novembre 2018.

Elle annule et remplace la délégation consentie à M. Lucien RAPP, en date du 6 février 2017.

Fait à Toulouse, le 23 novembre 2018

Le délégataire,

Lucien RAPP



Le délégataire

Sébastien SAUNIER

La Présidente,

Corinne MASCALA

